

COMMUNIQUE DE PRESSE CAPRIONA DU 4 JUILLET 2023

L'AG de NEOLIFE du 26 juin 2023 a été le théâtre d'un simulacre de démocratie actionnariale : 43 % des votes ont été annulés par le bureau et la gouvernance s'est maintenue avec moins de 30 % des voix.

En préambule, je tiens à chaleureusement remercier tous les actionnaires qui m'ont fait confiance pour les représenter lors cette AG du 26 juin. Mais aussi les centaines de personnes qui m'ont adressé des messages d'encouragements et de soutien pour mon action chez Néolife.

Le résultat n'est pas à la hauteur de nos espérances, mais nous avons pu mettre en lumière la façon dont Patrick Marché considère les actionnaires de Néolife.

Le bureau de l'assemblée, présidé par M. Patrick Marché, a procédé d'autorité à l'annulation de 13,2 millions de droits de vote sur les 15,8 millions détenus par CAPRIONA et Pascal Leandri.

Sur les conseils de FIDAL, avocat de NEOLIFE, l'essentiel des droits de vote de CAPRIONA et de Pascal Leandri a été annulé pour une prétendue non-conformité d'une déclaration de franchissement de seuil des 5% de CAPRIONA datant du 14 octobre 2019, malgré la production en assemblée d'une copie de cette déclaration approuvée par le Président de NEOLIFE, à l'époque M. Sébastien Marin Laflèche.

Pourtant, ces mêmes droits de vote de CAPRIONA (4,15 millions) avaient bien été pris en compte par le bureau à l'AGE du 31 mars 2022 qui avait autorisé les OCEANE avec ses 44 millions d'actions émises.

Il y a eu ensuite un « abus de pouvoir » du bureau de l'AG qui s'est fait juge in situ d'une prétendue action de concert entre les nouveaux postulants au Conseil de Surveillance (1,5 millions de droits de vote annulés).

S'ajoute un refus abusif de prendre en compte les 6,4 millions de vote par procuration de 25 actionnaires individuels confiés à Pascal Leandri à titre personnel.

Tous ces votes (pour plus de 21 millions, soit 43 % des votes exprimables) demandaient la révocation de Patrick Marché (et non celle de Bernard Voisin) afin d'en finir avec les pratiques financières de NEOLIFE et de permettre un renouvellement de la gouvernance dans l'intérêt général.

Enfin, Il n'a pas été possible de vérifier la validité des votes par correspondance et des procurations confiées aux dirigeants actuels qui assuraient les postes de président et de scrutateurs.

L'étroitesse des votes des résolutions, obtenus dans de telles conditions, démontre que ces manœuvres dilatoires ont eu pour effet d'inverser le souhait majoritaire de l'assemblée des actionnaires.

CAPRIONA étudie les suites à donner à ce déni de démocratie actionnariale et se réserve la possibilité de faire valoir ses droits en justice, notamment en vue d'une annulation de cette assemblée générale du 26 juin dernier.

Pascal Leandri

Président de CAPRIONA